

Le Mot du Directeur Général de l'ACM

En vertu du mandat qui lui a été conféré par la législation régissant la microfinance en Tunisie, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, surveille en permanence les tarifications appliquées par les institutions de microfinance à leurs clients, à travers notamment la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place. Dûment motivés, les résultats probants des deux dernières missions de contrôle sur pièces qui viennent d'être récemment achevées, ont nécessité inéluctablement une intervention diligente de la part de l'ACM, qui a adressé une injonction aux deux sociétés de microfinance en question, les sommant à réduire respectivement de **350 et de 325 points de base**, le taux d'intérêt nominal annuel applicable au titre de tous les microfinancements qu'elles offrent à leurs clients.

La baisse du taux d'intérêt nominal annuel imposée par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance aux deux sociétés, n'a point été arbitraire, elle découle plutôt, d'une **analyse bien réfléchie** de tous les facteurs déterminants de leurs tarifications respectives.

En effet, ayant fait l'objet d'un rapport détaillé partagé avec chaque institution de microfinance concernée, cette analyse a montré clairement que malgré le rôle fondamental qu'elles jouent dans l'inclusion financière des personnes exclues du système bancaire, ces deux institutions se sont permis néanmoins, d'engager déraisonnablement des charges disproportionnées (des frais d'assistance technique, des charges diverses, et à un degré moindre des émoluments élevés servis au premier responsable) par rapport aux prestations fournies, les augmenter sans justification probante, et les faire supporter à leurs clients à travers des taux d'intérêts annuels nominaux jugés par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance comme étant élevés, non équitables, et devant absolument être révisés à la baisse. Et c'est à partir d'une estimation objective de la valeur de ces charges considérées à juste titre par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance comme étant engagées en excès, que la baisse a été finalement fixée de manière équitable à **3,5%** pour la première institution de microfinance, et à **3,25%** pour la deuxième, et ce, à travers la conversion de l'excès de charges ainsi soigneusement estimé, en points de pourcentage, à soustraire obligatoirement des taux d'intérêt nominaux appliqués auparavant par chaque institution.

Secteur de la microfinance en Tunisie

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 05-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

7 IMF SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | TAYSIR
Microfinance | Microcred |
ADVANS Tunisie | CFE-DAAM |
ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL de
Microfinance

236
Agences

1 IMF sous forme associative

ASAD Tamweel

06
Agences

289 Associations de microcrédits (AMC)

Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

101 AMC y compris ASAD Tamweel, ont bénéficié au cours du premier semestre de l'année 2025, d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis ASAD Tamweel, toutes les autres AMC, sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

Données du secteur :

Au 30/06/2025 : 821 123 clients actifs pour un portefeuille de 2724 millions TND.

Durant le premier semestre 2025 : 98% du volume des microfinancements ont été accordés par les IMF SA contre seulement 2 % par les AMC.

Au 30/06/2025, le nombre des clients actifs des IMF (SA et AMC) et leurs encours se sont établis respectivement à **821 123 clients** et **2 724 millions TND** contre **773 478 clients** et **2 343 millions TND** une année auparavant, enregistrant deux taux de croissance annuels respectifs de **6.2 %** et **16.3%**.

Le montant de l'encours moyen par client actif a enregistré une augmentation de **9.5%** durant la même période en passant de **3 029 TND** à **3 318 TND**.

L'encours des microfinancements accordés par les IMF SA s'est accru de **18.6 %** contre une diminution de **1.4%** pour les AMC et représente au 30/06/2025, **90.3%** de l'encours total du secteur de la microfinance contre **88.6%** une année auparavant.

Les microfinancements accordés par les IMF (SA et AMC) ont enregistré au premier semestre de l'année 2025, une hausse de **13.3%** par rapport au premier semestre de l'année 2024, en passant de **1 079 millions TND** à **1 223 millions TND**.

Le montant du microfinancement moyen s'est accru de **5.4%** en passant de **4 697 TND** à **4 952 TND** entre 30/06/2024 et 30/06/2025. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenu et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à **5 428 TND** et **2 456 TND** au 30/06/2025.

Population active du secteur de la microfinance

Secteur de la microfinance	31/12/2023		30/06/2024		31/12/2024		30/06/2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	548 860	71,4%	563 884	72,9%	595 268	74,3%	621 061	75,6%
Clients actifs des AMC	270 681	35,2%	257 837	33,3%	255 808	31,9%	249 700	30,4%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-50 391	-6,6%	-48 243	-6,2%	-49 672	-6,2%	-49 638	-6,0%
Nombre total clients actifs	769 150	100%	773 478	100%	801 404	100%	821 123	100%
Encours des IMF-SA	1 910 617	86,4%	2 074 799	88,6%	2 295 178	89,6%	2 460 245	90,3%
Encours des AMC	300 695	13,6%	267 965	11,4%	267 367	10,4%	264 229	9,7%
Total encours (Milliers TND)	2 211 313	100%	2 342 764	100%	2 562 545	100%	2 724 474	100%
Encours moyen / client (TND)	2 875		3 029		3 198		3 318	

(1) Le nombre des clients actifs des AMC inclut les personnes ayant obtenu des microcrédits avant janvier 2018 et qui sont encore titulaires d'un encours impayé.

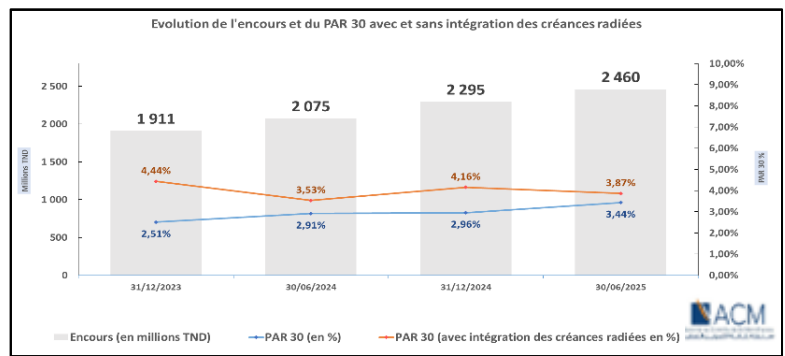
Décaissements du secteur par catégorie d'IMF

Secteur de la microfinance	2023		(Jan-juin) 2024		2024		(Jan-Juin) 2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
IMF SA / Décaissements en milliers TND	2 007 528	95,2%	1 079 156	100,0%	2 301 114	98,0%	1 199 197	98,0%
IMF AMC / Décaissements en milliers TND	100 210	4,8%	0	0,0%	47 045	2,0%	23 863	2,0%
Total des décaissements en milliers TND	2 107 738	100%	1 079 156	100%	2 348 159	100%	1 223 060	100%
IMF SA / Décaissements en nombre	486 091	92,1%	229 790	100,0%	508 014	96,4%	237 098	96,0%
IMF AMC / Décaissements en nombre	41 411	7,9%	0	0,0%	19 222	3,6%	9 918	4,0%
Décaissements en nombre du secteur	527 502	100%	229 790	100%	527 236	100%	247 016	100%
IMF SA / Microcrédit moyen en TND	4130		4697		4530		5058	
IMF AMC / Microcrédit moyen en TND	2420		0		2448		2407	
Décaissements Moyen en nombre du secteur	3 996		4 697		4 454		4 952	

Évolution de la qualité du portefeuille à risque des IMF SA

Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à **3.44%** au 30/06/2025 contre **2.91%** une année auparavant.

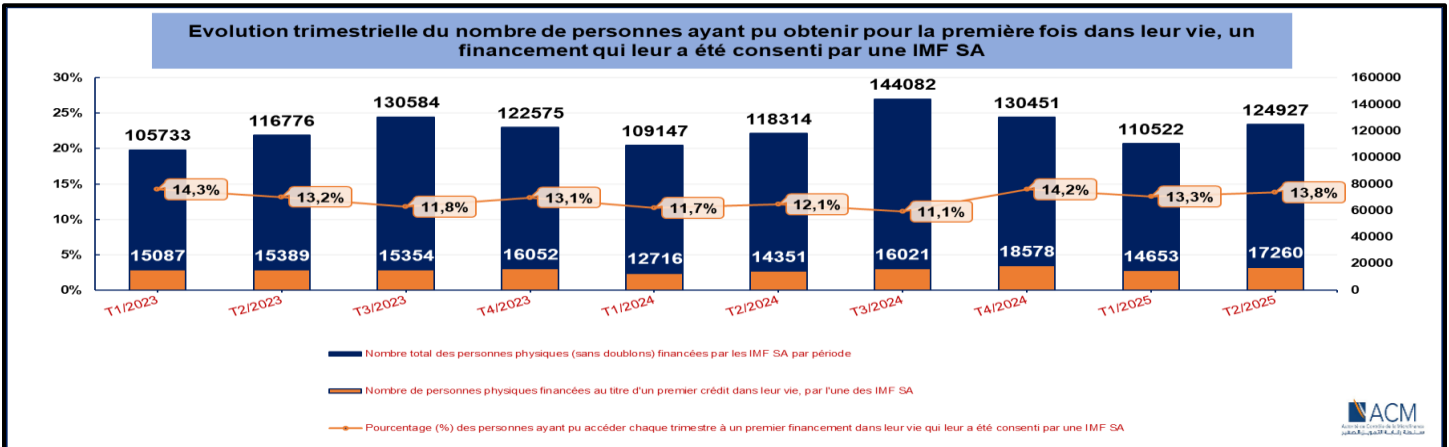
Le PAR 30 avec intégration des créances radiées des IMF SA s'est établi à **3.87%** au 30/06/2025 contre **3.53%** une année auparavant.



IMF SA & Inclusion financière

17 260 personnes se sont vu bénéficier au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, et pour la première fois dans leur vie, d'un microfinancement qui leur a été accordé par une IMF SA.

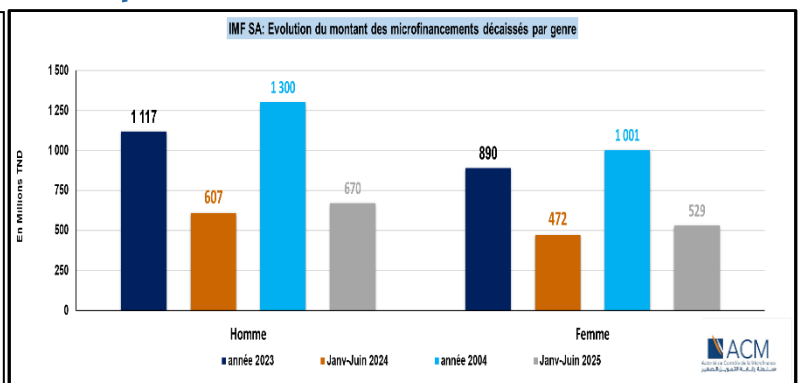
Le nombre des personnes ayant pu obtenir pour la première fois dans leur vie un financement qui leur a été consenti par une IMF SA, s'est élevé au cours du deuxième trimestre 2025 à **17 260** contre **14 351** et **15 389** respectivement au cours du même trimestre des années 2024 et 2023.



IMF SA : Évolution des Microfinancements par Genre

Durant le premier semestre de l'année 2025, les hommes et les femmes ont bénéficié auprès des IMF SA, respectivement de **670 millions TND** et **529 millions TND** soit **56%** et **44%** de la valeur totale des microfinancements accordés. En termes de nombre de microfinancements accordés par les IMF SA, les femmes ont profité de **128 752 microcrédits** contre **108 346 microcrédits** pour les hommes.

Au cours du premier semestre de l'année 2025, le microfinancement moyen d'une femme s'est établi à **4 112 TND** ce qui représente **66.53 %** du microfinancement moyen d'un homme, dont la valeur s'est élevée durant la même période à **6 181 TND**.



ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DE LA POPULATION MICROFINANCE

Au 30-06-2025, environ 30,1% des clients du secteur de la microfinance soient 247 109 individus sont actifs auprès de plus d'une institution (IMF SA- AMC- Banques - Sociétés de leasing).

Le nombre des clients croisés [(IMFSA- AMC) – Banques et/ou Sociétés de leasing] s'est établi au 30-06-2025 à **188 383** clients représentant **22.9%** de la population active de la microfinance. Leur encours chez les banques et/ou les sociétés de leasing s'est élevé à cette même date à **3 551** millions TND, contre **3 042** millions TND au 30-06-2024, enregistrant ainsi une augmentation de **16.74%**.

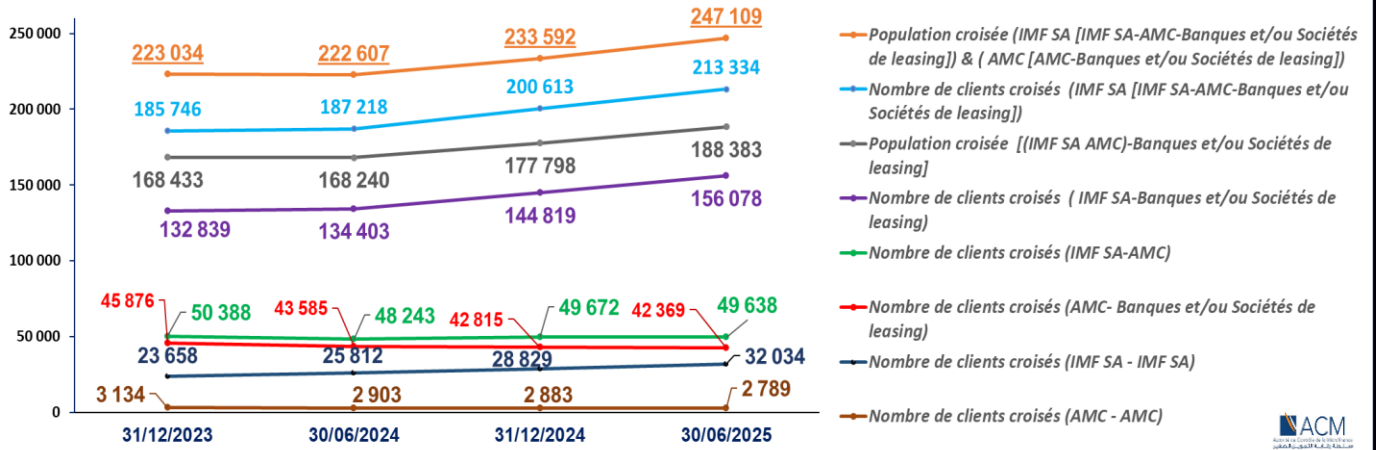
Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou sociétés de leasing) s'est établi au 30-06-2025 à **156 078** clients contre **134 403** une année auparavant. L'encours de cette population s'est élevé au 30-06-2025 à environ **3 091** millions TND et à **803** millions TND respectivement auprès des banques et des IMF SA.

L'analyse des données des AMC arrêtées par la BTS au 30-06-2025 et déclarées à la centrale des risques de la microfinance (CRM), a permis de faire ressortir les constats suivants :

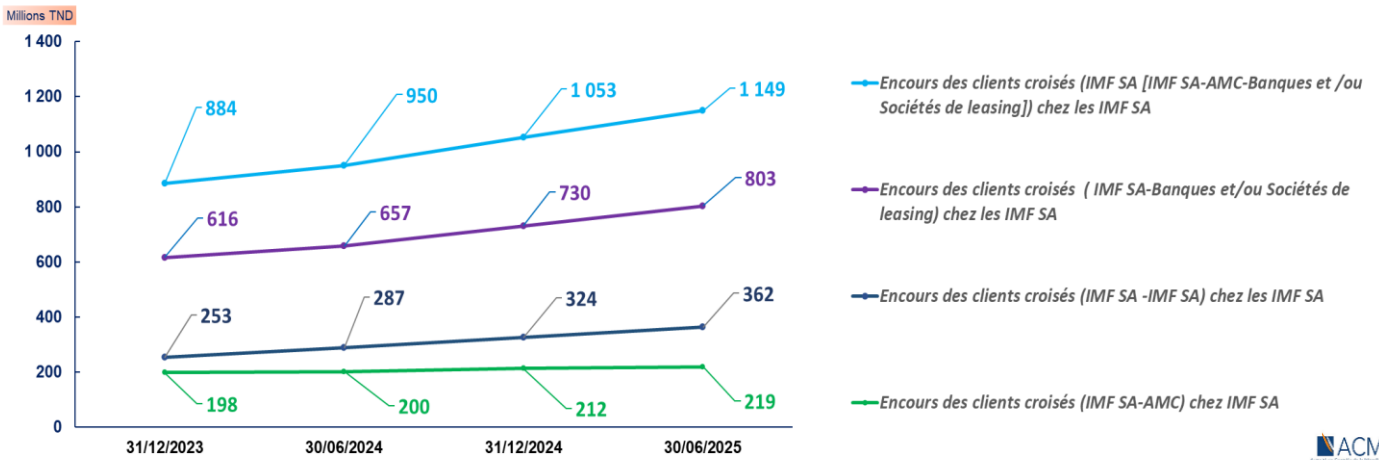
- **49 638** clients représentant **19.9 %** des clients des AMC sont en même temps des clients des IMF SA. L'encours de ces clients auprès des IMF SA, s'est élevé à environ **219** millions TND.
- **42 369** clients représentant **16.9 %** du total des clients des AMC, sont en même temps des clients des banques et/ou Sociétés de leasing. L'encours de ces clients auprès de ces dernières (banques et/ou sociétés de leasing), s'est élevé à environ **601** millions TND.
- **2 789** clients représentant **1.1 %** des clients des AMC sont des clients croisés (AMC-AMC). En une année, le nombre de ces clients a accusé une baisse de **4%**.

Le nombre des clients croisés (IMF SA-IMF SA) est passé de **25 812 clients** au 30-06-2024, à **32 034** clients au terme du premier semestre de l'année 2025. Cette population représente au 30-06-2025, **5.2 %** de l'ensemble des clients actifs des IMF SA et détient un encours de **362** millions TND soit **14.7%** de celui de l'ensemble des IMF SA.

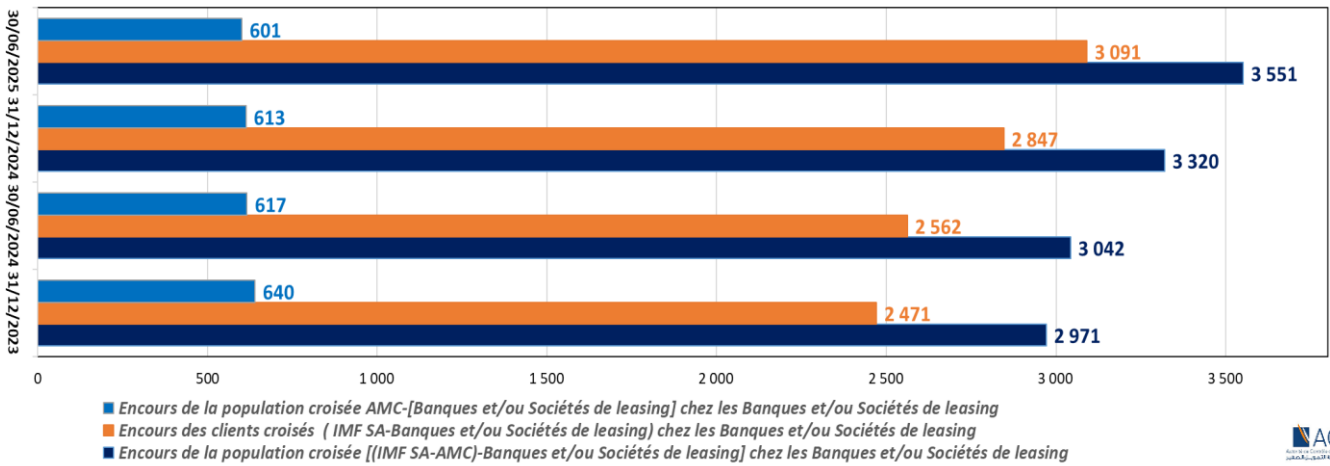
Évolution du nombre des clients croisés de la population active microfinance



Evolution de l'encours des clients croisés auprès des IMF SA



Encours des clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing (en millions TND)



Endettement croisé : Une évolution globalement maîtrisée mais une vigilance est requise

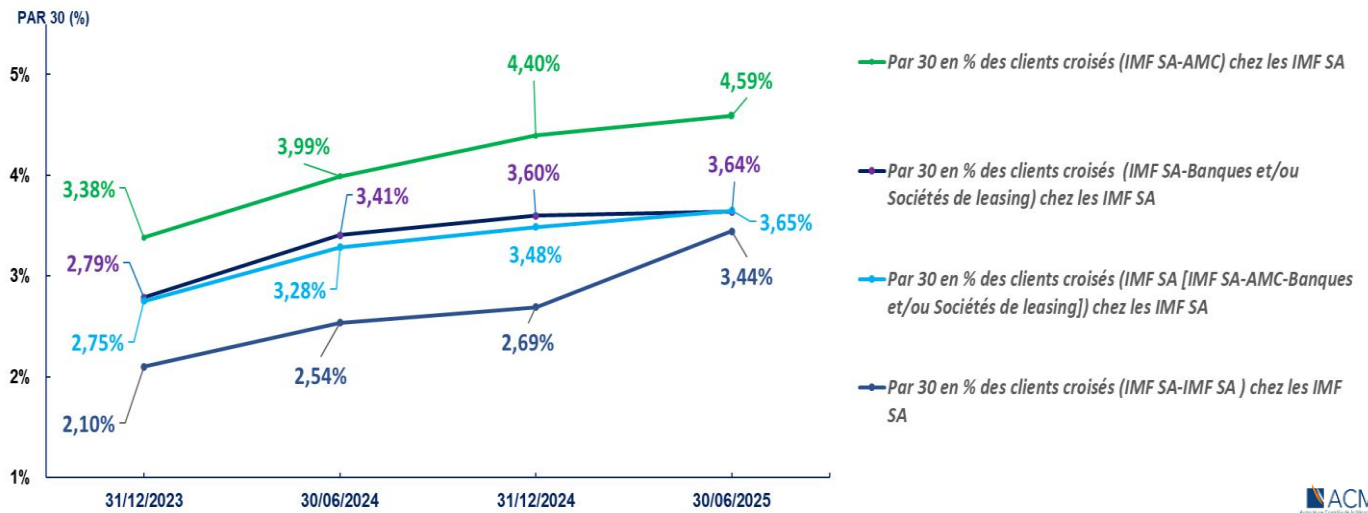
Au 30-06-2025, les PAR 30 des clients croisés (IMF SA-Banques et/ou Sociétés de leasing), (IMF SA -IMF SA) et (IMF SA- AMC) se sont établis respectivement chez les IMF SA à **3.64%**, **3.44%** et **4.59%**.

L'encours sain chez les banques et/ou les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA- AMC) -Banques et/ou sociétés de leasing, est passé de **2 224 millions TND** au 30-06-2024 à **2 802 millions TND** au 30-06-2025. En effet, l'encours sain de ces clients croisés a représenté **78.9 %** de leur encours total chez ces institutions contre **73.1 %** une année auparavant.

Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) ayant un retard de paiement de plus de 30 jours chez les IMF SA à la fin du premier semestre 2025 a enregistré une augmentation de **22.6%** en s'établissant à **6 388** clients contre **5 212** une année auparavant, représentant **4.09%** de la population des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) au 30-06-2025 contre **3.87%** au terme de la même période de l'année 2024.

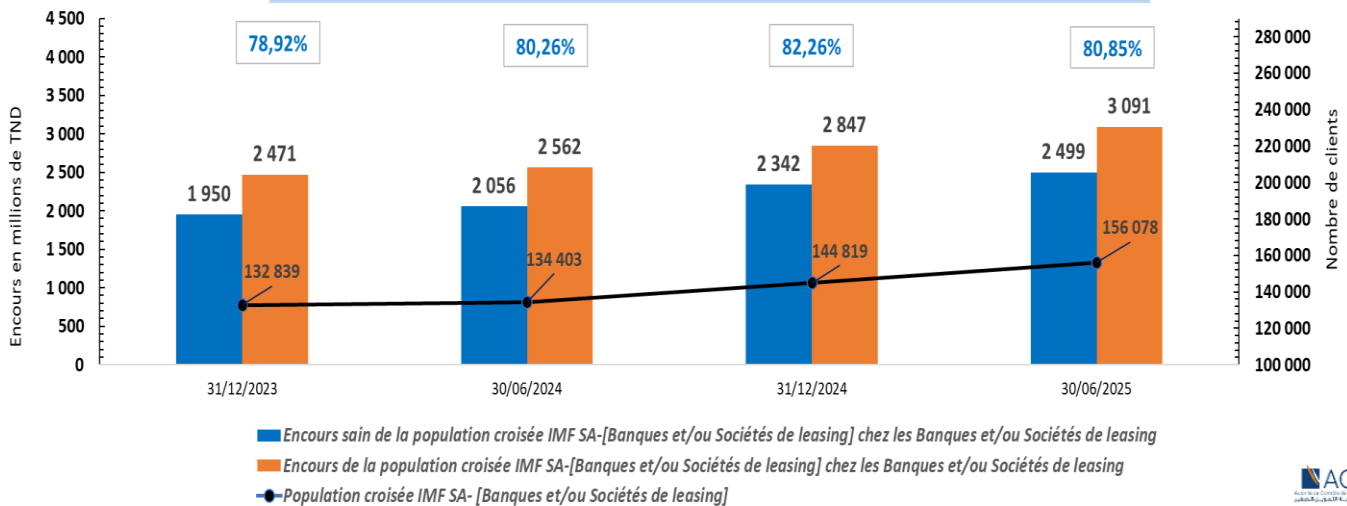
Les PAR 30 en valeur et en pourcentage des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) sont passés respectivement de **22.3 millions TND** et **3.41 %** au 30 juin 2024 à **29.2 millions TND** et **3.65 %** au terme du premier semestre de l'année 2025.

Evolution du PAR 30 en (%) des clients croisés des IMF SA



L'encours sain chez les banques et/ou les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing), est passé de **2 056** millions TND au 30-06-2024 à **2 499** millions TND au 30-06-2025. Cet encours sain a représenté au terme du premier semestre 2025, environ **80.85%** de l'encours total de ces clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing, contre **80.26%** à la fin du même semestre de l'année écoulée.

Evolution du nombre des clients croisés IMF SA - [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques



L'encours sain des clients croisés (AMC -Banques et/ou sociétés de leasing) auprès des banques et/ou les sociétés de leasing, s'est établi à la fin du premier semestre de l'année 2025 à **409** millions TND, contre **419** millions TND une année auparavant, accaparant ainsi, une part de **68.05%** de leur encours total, soit un taux nettement moins élevé que celui de l'encours sain des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing) qui s'est élevé au terme du même semestre à **80.85%**.

Evolution du nombre des clients croisés AMC-[Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques

